

Avis du CSD SHS

Le Conseil scientifique du Département des Sciences humaines et sociales s'est réuni en séance extraordinaire ce 1^{er} juillet 2008 pour examiner le projet de structuration de l'Institut des sciences humaines et sociales tel que la Direction scientifique de l'actuel département l'a reformulé le 10 juin dernier, non plus en cinq « axes » comme précédemment, selon un paramétrage qui recueillait à peu près l'assentiment général, mais en trois « départements » : 1. Sciences des comportements individuels et collectifs ; 2. Hommes, sociétés et environnement ; 3. Cultures et sociétés dans l'histoire.

Le Conseil regrette vivement de n'avoir reçu aucune communication de la Direction scientifique avant le 1^{er} juillet et de n'avoir sur le moment, en dépit de ses réclamations, obtenu pour tout support de réflexion et de discussion que la projection sur écran de l'argumentaire du projet. Il pourrait à l'avenir refuser de siéger dans de telles conditions.

Dès à présent, le Conseil tient cependant à exprimer publiquement son avis sur plusieurs points.

Cet ordre de présentation suggère une logique d'explication des faits humains et sociaux et une hiérarchie des disciplines très proches de celles qui ont été conjointement récusées par le Conseil scientifique du département et par la Direction scientifique du département lors de la discussion préparatoire du Plan stratégique. En tout état de cause, l'ordre inverse, proposé lors de la présentation de ce 1^{er} juillet, paraît comporter moins d'inconvénients.

L'octroi de la qualification de « sciences » à une, et une seule, de ces composantes, est de nature à introduire une discrimination contraire au principe d'« égale dignité » posé dans la lettre de M^{me} la Ministre au Président du Conseil scientifique du CNRS en date de ce 27 juin. L'expression jette un doute sur le fait que toutes les sciences humaines et sociales sont par définition des « sciences » reconnues comme telles à l'intérieur du Centre National de la Recherche « Scientifique ». Il convient, si la structuration tripartite envisagée devait être retenue, de la supprimer purement et simplement. [N. D. L. R. : la Direction scientifique a pris en compte cet amendement dans la version de son document communiquée au Conseil qui est datée du lendemain 2 juillet.]

Compte tenu de l'observation précédente, le schéma deviendrait : 1. Cultures et sociétés dans l'histoire. 2. Hommes, sociétés et environnement. 3. Comportements individuels et collectifs.

Le Conseil apprécie que la notion de « champ » soit à présent préférée par la Direction scientifique à celle de « département ». Celle-ci, en restaurant l'appellation rejetée par la réforme, paraîtrait annoncer un recloisonnement des sciences humaines et sociales entre elles, voire, à plus ou moins long terme, l'éclatement de leur unité interdisciplinaire. Pour autant, le Conseil ne comprend pas pour quelles raisons extérieures à la science le nombre de 3 aurait valeur d'impératif absolu ni pourquoi celui de 5 serait écarté *a priori* si la consultation à la base des scientifiques eux-mêmes (qui aura lieu durant l'été et début septembre) confirmait qu'un nombre de 4 ou de 5 décrirait une recombinaison plus adéquate à leur vision prospective.

Compte tenu du fait que de nombreuses unités développent des recherches concernant plus d'un « axe » ou plus d'un « champ », et quelles que soient la terminologie et la structuration qui seront finalement adoptées après discussion, le Conseil, dans la continuité de ses précédentes recommandations en faveur de l'interdisciplinarité la plus large du CNRS, insiste toutefois sur la nécessité qu'une unité puisse être affiliée au moins secondairement à plus d'un axe, à plus d'un champ et à plus d'un institut.

Enfin, avant de se prononcer définitivement, le Conseil demande à être complètement informé non seulement sur le détail du projet, mais aussi sur ses conséquences exactes en termes d'organisation interne et en termes de redéploiement des moyens financiers et des

ressources humaines. Attendu que le nombre des unités et les effectifs du champ n° 3 (schéma de ce 1^{er} juillet) sont sensiblement inférieurs à ceux des n^{os} 1 et 2, le Conseil émet d'ores et déjà les plus expresses réserves quant à l'éventualité d'une répartition selon des proportions à peu près identiques. Il estime indispensable de recevoir des engagements écrits et durables, au plus haut niveau, sur ces points précis. De tels engagements sont à ses yeux un préalable nécessaire.